

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LOT ET GARONNE
Pôle Santé Publique et Environnementale

Destinataires

- MAIRIE DE AGEN
- AQUASUD

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux de piscines :

Unité de Gestion : PISCINE AQUASUD

Prélèvement	00072574	Commune	AGEN
Unité de gestion	0058 PISCINE AQUASUD	Prélevé le :	jeudi 21 janvier 2021 à 14h44
Installation	UDI 000371 PETIT BASSIN AQUASUD	par :	NELLY BARBIER
Point de surveillance	P 0000000953 PETIT BASSIN AQUASUD	Type visite :	PI
Localisation exacte	TRANCHE D'EAU SUPERFICIELLE - BORD BASSIN	Motif :	CS

Mesures de terrain	Résultats	Normes	Observations
Prélèvement sous accréditation	O SANS OBJET		Valeur hors normes
Température de l'air	26 °C		
Température de l'eau	29 °C		
pH	7,1 unité pH		
Acide isocyanurique	<10 mg/L		
Chlore combiné	0,22 mg(Cl ₂)/L		
Chlore libre	3,55 mg(Cl ₂)/L		
Chlore libre actif	2,38 mg(Cl₂)/L		
Chlore total	3,77 mg(Cl ₂)/L		

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE HAUTE-GARONNE, LAUNAGUET 3101

Type de l'analyse : PISCI

Code SISE de l'analyse : 00072639

Référence laboratoire : 21012000194401

Analyses laboratoire	Résultats	Normes	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 UFC/mL		
Bactéries coliformes	0 UFC/(100mL)		
Escherichia coli /100ml - MF	0 UFC/(100mL)		
Staphylocoques pathogènes	0 UFC/(100mL)		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES			
Oxydab. KMnO ₄ en milieu acide à chaud	<0,6 mg(O ₂)/L		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00072574)

Les résultats bactériologiques sont conformes aux normes réglementaires applicables (article D1332-1 à D1332-15 du code de la santé publique). Par contre la valeur en chlore est trop élevée et cette surchloration peut entraîner des irritations de la peau des baigneurs ainsi qu'un risque de formation de sous-produits de la chloration (chloramines). Conformément à l'article D 1332-12 du code de la santé publique ces résultats doivent être affichés de manière visible pour les usagers.

Signé à Agen le 28 janvier 2021

Pour le Directeur,



ARHANCET FLORENCE